

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien
technique et administratif
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 78776 du 3 octobre 2016 portant attribution de l'échelle de solde n° 3
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ3.71626878S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001, relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle;

Vu la décision n° 63354/GEND/EG-ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 22 septembre 2016 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste spécialité «auto engins-blindés»,

Décide:

Article 1^{er}

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} octobre 2016 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité «auto engins-blindés» dont le nom figure ci-après:

Bègue, Loïc	NIGEND : 229 700	NLS : 8 077 489
Biaute, Joël	NIGEND : 381 535	NLS : 8 126 955
Bracquart, Sylvain	NIGEND : 340 622	NLS : 8 136 914
Chassara, Ludovic	NIGEND : 361 548	NLS : 8 148 718
Colombier, Samuel	NIGEND : 358 193	NLS : 8 146 537
Kerenfort, Loïc	NIGEND : 381 542	NLS : 8 126 956
Lauret, Eddy	NIGEND : 381 558	NLS : 8 126 957
Millard, Florian	NIGEND : 351 726	NLS : 8 141 153
Rousseau, Anthony	NIGEND : 370 189	NLS : 8 151 933
Yvanoff, Thomas	NIGEND : 363 909	NLS : 8 145 720

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. BITOUZET